



HONORAIRES TRANSACTION AU 01/10/2025

Nos honoraires sont réputés à la charge de l'acquéreur.
Dans le cas où ces derniers incomberaient vendeur ou partagés par moitié,
cela sera explicitement affiché sur l'annonce.

MAISONS - APPARTEMENTS - IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION - GARAGES - DÉPENDANCES - TOUS BIENS NE RENTRANT PAS DANS LA CADRE DE L'USAGE PROFESSIONNEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL

Prix de vente net vendeur	Honoraires d'agence TTC*	Pourcentage moyen de la tranche
Jusqu'à 49 999 €	5 000 €	20,00 %
De 50 000 à 99 999 €	7 500 €	10,00 %
De 100 000 à 124 999 €	8 000 €	7,11 %
De 125 000 à 149 999 €	9 000 €	6,54 %
De 150 000 à 174 999 €	10 000 €	6,15 %
De 175 000 à 199 999 €	10 500 €	5,60 %
De 200 000 à 224 999 €	11 000 €	5,18 %
De 225 000 à 249 999 €	12 000 €	5,05 %
De 250 000 à 299 999 €	13 000 €	4,95 %
À partir de 300 000 €	4,50%	4,50 %

TERRAINS

10,00 % TTC* du prix net vendeur
Avec un minimum de 5 000,00 € TTC*

* Taux de TVA intracommunautaire de 20 % (N° TVA Intracommunautaire : FR94482000270)

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués, en l'application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière .



HONORAIRES TRANSACTION AU 01/10/2025

Nos honoraires sont réputés à la charge de l'acquéreur.
Dans le cas où ces derniers incomberaient vendeur ou partagés par moitié,
cela sera explicitement affiché sur l'annonce.

TRANSACTION DE TOUS BATIMENTS-IMMEUBLES À USAGE PROFESSIONNEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL

0 à 299 999 € : 10% TTC *
300 000 à 599 999 : 9% TTC *
600 000 € et plus : 8% TTC *
(Minimum forfaitaire de 5 000 € TTC *)

CESSIONS :

- DE BAIL, DE FONDS DE COMMERCE,
- D' ACTIONS OU DE PARTS SOCIALES L'ORSQUE L'ACTIF SOCIAL COMPREND UN IMMEUBLE OU UN FONDS DE COMMERCE NON NÉGOCIABLES, DE PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES OU DE SOCIÉTÉS D'HABITAT PARTICIPATIF DONNANT VOCATION À UNE ATTRIBUTION DE LOCAUX EN JOUISSANCE OU EN PROPRIÉTÉ,

10,00 % TTC* du prix net vendeur
Avec un minimum forfaitaire de 5 000,00 € TTC *

* Taux de TVA intracommunautaire de 20 % (N° TVA Intracommunautaire : FR94482000270)

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués, en l'application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière .



HONORAIRES DE LOCATION AU 01/10/2025

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5) LOCAUX DE DROIT COMMUN

Entremise et de négociation à la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction de bail (avec un maximum de 8 € TTC /m2) :

BAILLEUR : 4,36 % TTC* d'un loyer annuel hors charges

LOCATAIRE : 4,36 % TTC* d'un loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation de l'état des lieux (avec un maximum de 3 € TTC/m2) :

BAILLEUR : 1,64 % TTC* d'un loyer annuel hors charges

LOCATAIRE : 1,64 % TTC* d'un loyer annuel hors charges

LOCAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS, ENTREPÔTS LOCAUX DE DROIT COMMUN À USAGE PROFESSIONNEL

Négociation :

LOCATAIRE EXCLUSIVEMENT : 15 % TTC* d'un loyer annuel hors charges et hors taxes

Rédaction de bail / Renouvellement de bail :

LOCATAIRE EXCLUSIVEMENT : 7 % TTC* d'un loyer annuel hors charges et hors taxes

Etat de lieux :

LOCATAIRE EXCLUSIVEMENT : 3 % TTC* d'un loyer annuel hors charges et hors taxes

AUTRES LOCAUX - GARAGES - TERRAINS

Négociation :

LOCATAIRE EXCLUSIVEMENT : 50 % TTC* d'un loyer mensuel hors charges et hors taxes

Rédaction de bail / Renouvellement de bail :

LOCATAIRE EXCLUSIVEMENT : 40 % TTC* d'un loyer mensuel hors charges et hors taxes

Etat de lieux :

LOCATAIRE EXCLUSIVEMENT : 10 % TTC* d'un loyer mensuel hors charges et hors taxes

HONORAIRES DE GESTION AU 01/10/2025

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989), MIXTES, COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS, TERRAINS, AUTRES LOCAUX

7.0 % T.T.C.* DU LOYER MENSUEL HORS CHARGES ET HORS TAXES

GARANTIE DU PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

1.98 % T.T.C.* DU LOYER MENSUEL CHARGES COMPRISES (en sus des honoraires de gérance)

* Taux de TVA intracommunautaire de 20 % (N° TVA Intracommunautaire : FR94482000270)

Barème des prestations d'analyse de valeur immobilière

1. Avis de valeur simple

Objet : Estimation indicative de la valeur vénale ou locative probable d'un bien immobilier à la date de l'étude, sur la base de la connaissance du marché local.

Délivable : Fiche synthétique (fourchette de valeur, explication sommaire).

Usage : Projet de vente, location, ou information patrimoniale rapide.

Type de bien	Honoraires TTC
Appartement ou maison standard, Terrain, Garage	150 € TTC
Immeuble de rapport (2 à 4 lots)	250 € TTC
Bien atypique ou Bâtiment professionnel	300 € TTC

Délai indicatif : 48 h à 5 jours ouvrés.

Cet avis n'a pas valeur d'expertise et ne comprend pas de justificatifs de marché détaillés.

2. Avis de valeur argumenté

Objet : Analyse détaillée de la valeur vénale probable d'un bien immobilier, fondée sur des données chiffrées, transactions comparables et méthodes reconnues (comparative, par le revenu, pondérée).

Délivable : Rapport complet avec justification et références.

Usage : Décision patrimoniale, divorce, succession, arbitrage d'actifs, appui à un notaire ou à un avocat.

Type de bien	Honoraires TTC
Appartement ou maison standard, Terrain, Garage	500 € TTC
Immeuble de rapport (2-4 lots)	600 € TTC
Bien atypique ou Bâtiment professionnel	650 € TTC

Délai indicatif : 5 à 10 jours ouvrés.

Rapport écrit, annexes de marché, mention de non-opposabilité incluse.

Ne constitue pas une expertise immobilière au sens de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

3. Avis de valeur argumenté rétrospectif

Objet : Détermination de la valeur vénale probable d'un bien à une date antérieure (par ex. valeur au 1er janvier 2021), sur la base de données historiques de marché et de la reconstitution des conditions économiques passées.

Délivrable : Rapport daté, avec analyse rétrospective documentée (évolution du marché, indice, DVF historique, etc.).

Usage : Partage, succession, déclaration fiscale, contentieux amiable.

Type de bien	Honoraires TTC
Maison ou appartement standard, Terrain, Garage	600 € TTC
Immeuble de rapport (2 à 4 lots)	750 € TTC
Bien atypique, Bien professionnel, ou patrimoine complexe	850 € TTC

Ajouter 100 € TTC pour chaque année antérieure complémentaire demandée

Délai indicatif : 10 à 15 jours ouvrés.

Rapport écrit complet, fondé sur données DVF / notariales antérieures.

Non opposable — document d'analyse professionnelle.

Conditions générales

- Les honoraires sont forfaitaires et TTC (TVA au taux en vigueur).
- Une convention de mission écrite est signée avant toute intervention, conformément à l'article 72 du décret du 20 juillet 1972.
- Les honoraires sont dus à la remise du rapport, indépendamment de toute opération de vente ou de location.
- Le Prestataire exerce une obligation de moyens, non de résultat.
- Les tarifs mentionnés incluent les frais de déplacement dans un rayon de 20 kms autour de NIORT (79) .

Au-delà : 0,3 cts d'euros TTC par kilomètre supplémentaire / Péage : dépenses réelles TTC / Frais d'hébergement (incluant repas) : 150 € TTC par jour.